

LE GROUPE ACTIPLAY CONFIRME SON ÉLIGIBILITÉ AU PEA-PME POUR 2018

Le Groupe Actiplay (FR0011038348, ALACT), spécialiste du data marketing pour la conquête et l'engagement client, confirme respecter de nouveau les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283), à savoir moins de 5 000 salariés, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1.5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

En conséquence, les actions du Groupe Actiplay continuent d'être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour mémoire bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

La mise en place du PEA-PME vise à favoriser l'investissement de l'épargne nationale en actions et soutenir le financement des PME et ETI.

A propos du Groupe Actiplay (FR0011038348, ALACT)

Le Groupe est spécialiste du data marketing pour la conquête et l'engagement client. Chaque jour, grâce à ses données qualifiées, il permet à ses clients d'augmenter leurs performances marketing et leur chiffre d'affaires. Le Groupe dispose d'actifs propriétaires de près de 26 millions de profils qualifiés dans son réseau, dont 13 millions en propre.

Prochains rendez-vous :

Judi 26 avril 2018 : Publication des comptes consolidés annuels 2017



Retrouvez toute l'information financière du GROUPE ACTIPLAY sur
www.actiplay.com

Contact Communication Financière

investisseurs@actiplay.com